

## CTA du 4 février 2022 Déclaration FSU



Au cours du mois de janvier, les personnels de l'Éducation Nationale ont été très nombreux à se mettre en grève et à participer aux différentes journées d'action et aux rassemblements organisés dans l'académie et partout en France.

Ces mobilisations ont permis aux personnels d'exprimer leur demande de protection face à l'épidémie mais aussi leur attente d'une véritable revalorisation de leurs salaires et de leurs carrières.

Comme chacun le reconnaît, le déclassement salarial subi par les personnels est sévère, il alimente une crise des recrutements encore mise en lumière par la crise sanitaire et ses conséquences.

Les nombreux points à l'ordre du jour de ce CTA sont tous en lien avec les personnels : leurs affectation, leur rémunération, l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

S'agissant de l'affectation des personnels, ce CTA doit se prononcer sur l'actualisation des Lignes Directrices de Gestion spécifiques aux mutations des personnels enseignants et ATSS. La FSU déplore que l'actualisation des LDG mobilité ATSS n'ait pas fait l'objet d'échanges entre l'administration et les représentants des personnels avant ce CTA.

La FSU rappelle que ces LDG sont la conséquence directe de la Loi dite de transformation de la Fonction Publique. L'objectif premier de cette loi est de priver les représentants élus du personnel de leurs prérogatives de contrôle des actes de gestion concernant la mutation ou la carrière des agents. La FSU rappelle son opposition déterminée à cette loi qui ne permet plus de garantir transparence et égalité de traitement.

S'agissant des rémunérations, une revalorisation des primes perçues par les personnels administratifs et les assistantes de service social est proposée. Même si les personnels attendent avant tout une augmentation de la valeur du point d'indice et une refonte des grilles indiciaires, cette augmentation est toujours bonne à prendre.

Cependant, pour les personnels administratifs, cette revalorisation indemnitaire ne concerne que les agents des catégories A et B. Pour la FSU, il est inacceptable que les collègues de la catégorie C, ceux la filière ITRF ainsi que les contractuels en soient exclus. La FSU demande que cette revalorisation concerne ensemble des personnels qui assurent aujourd'hui au quotidien les missions du service public d'éducation, dans un contexte difficile, qu'ils ou elles soient personnels administratifs ou ITRF, de catégorie A, B ou C et qu'ils soient titulaires ou non-titulaires.

Pour ce qui concerne les assistantes de service social, dans notre académie, d'habitude si prompte à mettre en œuvre les préconisations ministérielles, la revalorisation de l'IFSE, promise au plus tard pour décembre 2021, se fait attendre depuis plusieurs mois. La FSU regrette vivement les nombreux reports du groupe de concertation initialement programmé en décembre. Par ailleurs, pour la FSU, la volonté d'harmonisation à l'échelle de la région Grand Est ne peut en aucun cas se traduire par un moins-disant pour les personnels de l'académie.

Enfin, le CTA d'aujourd'hui doit étudier la déclinaison académique du protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

La FSU rappelle que, dans la Fonction publique et dans l'Education Nationale, les inégalités professionnelles existent. L'enjeu de la mise en œuvre de ce protocole est de parvenir à une égalité de fait entre femmes et hommes. Il s'agit notamment de supprimer les écarts de rémunération et de déroulements de carrière et de mieux accompagner la parentalité.

L'égalité professionnelle passe également par l'éradication des violences sexistes et sexuelles au travail. Un dispositif d'écoute, de recueil et de traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles doit être mis en place. Il s'agit aussi d'élaborer une organisation du travail égalitaire et protectrice.

La FSU sera attentive et exigeante : ce plan d'action doit déboucher sur des avancées concrètes et réelles et les attentes des personnels ne devront pas être déçues.

Ce CTA se tient à la veille des vacances d'hiver, bien que précoces elles sont attendues avec impatience. Nous espérons qu'elles permettront à chacun de se reposer et qu'ils permettront de ralentir la circulation du virus dans notre académie.